

**solidar**



# RAPPORT SUR LES DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX AU MALI



# RÉSUMÉ

Comment l'Union européenne (UE) peut-elle mieux contribuer à la construction d'un espace favorable aux organisations de la société civile (OSC) au Mali ? Comment l'UE peut-elle soutenir la réalisation progressive des Droits Économiques et Sociaux – c'est-à-dire la Liberté d'Association et le Droit d'Organisation, le Travail Décent et le droit à la protection sociale pour tous - dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030 pour le Développement Durable ?

Le réseau SOLIDAR est actif sur ces thèmes au Mali à travers ses organisations membres et partenaires. Au cours d'un processus mené par le Movimiento Por la Paz (MPDL), notre réseau a tenu plusieurs réunions visant à faire le point sur la situation actuelle des Droits Économiques et Sociaux au Mali, ainsi qu'à définir les modalités d'un partenariat solide entre l'UE et les OSC dans la promotion de ces droits.

Cette publication présente les principaux résultats de ces échanges et s'articule autour de deux axes prioritaires :

1. Créer des Espaces Favorables aux Organisations de la Société Civile et aux Défenseurs des Droits de l'Homme (SDG 16 et 17)



2. Promouvoir le Travail décent et la Protection Sociale pour tous (SDG 3, 4, 8)



# SCHÉMA

1. À propos du rapport de suivi des droits économiques et sociaux de SOLIDAR	4
2. Mali - Contexte et stratégie de développement du pays	6
3. Créer un espace propice aux organisations de la société civile (OSC) et aux Défenseurs des Droits de l'Homme (DDH)	10
3.1 Créer un environnement propice aux OSC et aux Défenseurs des Droits de l'Homme (DDH) au Mali : un aperçu des dispositions existantes	11
3.2 Opportunités de renforcement des capacités pour les OSC nigériennes	12
3.3 Promouvoir un environnement propice et une société civile forte au Mali : Recommandations du réseau SOLIDAR	15
4. Promouvoir le travail décent et la protection sociale pour tous	16
4.1 Les droits au travail au Mali	17
4.1.1 Promouvoir le travail décent au Mali : Recommandations du réseau SOLIDAR	23
4.2 Accès universel à l'éducation	23
4.2.1 Garantir une éducation de qualité au Mali : Recommandations du réseau SOLIDAR	24
4.3 Accès universel à la santé	25
4.3.1 Garantir des soins de santé de qualité au Mali : Recommandations du réseau SOLIDAR	29
5. L'impact de la COVID-19 sur les droits sociaux et économiques et la société civile	30
6. Conclusions	31
7. Auteurs et organismes contributeurs	34





# 1. A PROPOS DU SUIVI DES DROITS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES DE SOLIDAR

En 2015, tous les Etats membres des Nations unies ont ratifié le Programme 2030 pour le Développement Durable : un engagement mondial visant à transformer notre modèle actuel de développement économique en un modèle fondé sur le respect des droits de l'homme et de l'environnement. En 2017 – dans le but de promouvoir la mise en cohérence des politiques pour le développement - le nouveau consensus européen sur le développement a annoncé l'alignement des activités de développement de l'UE et de ses Etats membres sur le Programme 2030.

Selon SOLIDAR, le Programme 2030 constitue un cadre puissant pour :

- Promouvoir un modèle de développement durable au service du plus grand nombre et non de quelques-uns, en faisant de la pleine réalisation des droits de l'homme et de l'environnement son principal objectif
- Assurer la réalisation progressive des droits économiques et sociaux, à savoir le travail décent, la protection sociale et la liberté d'association

Le Rapport de Suivi des Droits Economiques et Sociaux (RSDS) est un outil développé par les membres et partenaires de SOLIDAR dans le cadre du programme “Organiser la Solidarité Internationale” (OIS)<sup>1</sup> financé par l’UE. Il vise à recueillir les points de vue et les recommandations des organisations de la société civile (OSC) sur la contribution des politiques et des programmes nationaux et européens à la réalisation de l’Objectif de Développement Durable, et notamment de:

3 GOOD HEALTH AND WELL-BEING



**SDG 3: Good health and Wellbeing**

4 QUALITY EDUCATION



**SDG 4: Quality Education**

8 DECENT WORK AND ECONOMIC GROWTH



**SDG 8: Decent Work and economic growth**

16 PEACE, JUSTICE AND STRONG INSTITUTIONS



**SGD 16: Peace, Justice and Strong Institutions**

17 PARTNERSHIPS FOR THE GOALS



**SDG 17: Partnership for the Goals**

Le MERS vise à engager un dialogue structuré avec l’UE sur la réalisation progressive des droits économiques et sociaux et de l’Agenda 2030, et à contribuer à la programmation de l’UE pour la période 2021-2027, en accordant une attention particulière aux contributions de l’UE et des pays à la promotion (1) d’un environnement propice pour les OSC et les défenseurs des droits de l’homme et (2) du travail décent et la protection sociale pour tous.

<sup>1</sup> Une présentation du programme OIS est disponible à l’adresse suivante : <https://prezi.com/view/9zuxuivoqUSD3w1pGJSz>



## 2. MALI – CONTEXTE DU PAYS ET STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

TABLEAU 1. MALI EN UN COUP D'OEIL

Population <sup>2</sup>	19 658 031 millions d'euros (2019)
Produit intérieur brut (PIB) <sup>3</sup>	16 milliards d'euros (2019)
Indice de Développement Humain (IDH) et classement <sup>4</sup>	0,427 (184 <sup>ème</sup> sur 189 pays)
Total des dépenses publiques sur la protection sociale, y compris la santé (en pourcentage du PIB) <sup>5</sup>	4.9% (2010)
Budget total indicatif du INP Malien <sup>6</sup>	615 millions d'euros
Score du Développement Durable (actuel) <sup>7</sup>	51,39/100 (156 <sup>e</sup> sur 193 pays)

<sup>2</sup> <https://data.worldbank.org/indicator/SP.POP.TOTL?locations=ML>

<sup>3</sup> [https://webgate.ec.europa.eu/isdb\\_results/factsheets/country/overview\\_mali\\_en.pdf](https://webgate.ec.europa.eu/isdb_results/factsheets/country/overview_mali_en.pdf)

<sup>4</sup> <http://hdr.undp.org/en/countries/profiles/MLI>

<sup>5</sup> [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms\\_604882.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_604882.pdf)

<sup>6</sup> [https://www.oecd.org/fr/cad/BD4.%20PIN%2011%C3%A8me%20FED%20MALI%20\(FR\).pdf](https://www.oecd.org/fr/cad/BD4.%20PIN%2011%C3%A8me%20FED%20MALI%20(FR).pdf)

<sup>7</sup> <https://dashboards.sdgindex.org/profiles/MLI>

L'Indice de Développement Humain classe le Mali parmi les pays les moins avancés du monde. Le Mali est caractérisé par une économie peu diversifiée et à faible revenu, basée principalement sur l'exportation de matières premières comme l'or et le coton (86% des exportations), et est donc dépendant des fluctuations des prix des matières premières.<sup>8</sup> L'extrême pauvreté touche actuellement 42,7 % de la population, et se concentre dans les zones rurales du sud du Mali (90 %) où la densité de population est la plus élevée. La forte croissance démographique (5,9 enfants par femme en 2019) constitue également un défi majeur pour le pays - avec le changement climatique - en termes de sécurité alimentaire et de secteur agricole du pays.<sup>9</sup>

Au cours de la période 2012-2013, le Mali a connu la pire crise politique et institutionnelle de son histoire, liée à l'occupation de la partie nord du pays par des groupes armés islamistes.<sup>10</sup> Au cours du second semestre 2013, un nouveau président et un nouveau parlement ont été élus, et les négociations de paix ont été conclues avec les deux coalitions rebelles en 2015. Néanmoins, la sécurité reste aujourd'hui fragile et des attaques répétées sont menées par des groupes armés contre les soldats de la paix des Nations unies, l'armée malienne et les civils, principalement dans les régions du nord et du centre du Mali.<sup>11</sup>

En décembre 2011, le gouvernement a adopté la stratégie nationale de développement "Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté" (CSCR),<sup>12</sup> mise à jour après les élections de l'après-

crise de 2013, avec l'adoption par le nouveau gouvernement du "Plan pour la Relance Durable du Mali" (PRED) 2013-2014<sup>13</sup> visant à aider à atténuer les conséquences de la crise, et le Plan d'Action du Gouvernement (PAG) 2013-2018.<sup>14</sup>

Le plan indicatif national (PIN) UE-Mali 2014-2020 - financé dans le cadre du 11ème Fonds européen de développement (FED) - s'appuie sur les objectifs du CSDP et a été approuvé parallèlement et en vue de l'analyse et des priorités nationales de développement pour la coopération définies par les partenaires au développement de l'UE dans le document 2014-2018 sur la programmation conjointe de l'UE au Mali.<sup>15</sup> En particulier, le PIN, avec un budget indicatif de 615 millions d'euros, a établi quels seraient les secteurs de coopération avec le Mali et leurs objectifs (voir tableau ci-dessous).

En plus, le PIN consacre également 25 millions d'euros (4 % du budget total) au soutien de la société civile, sur la base des priorités définies dans la feuille de route 2018-2020 de l'UE pour l'engagement de la société civile au Mali.<sup>16</sup>

En avril 2016, le gouvernement malien a adopté un cadre actualisé et unificateur des politiques et stratégies nationales de développement, à savoir le "Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable" (CREDD) 2016-2018,<sup>17</sup> formulé en collaboration avec les partenaires de développement de l'UE et exprimant les objectifs du pays pour 2025. Parallèlement, les partenaires techniques et financiers (PTF) de l'UE ont lancé la

8 <https://www.afdb.org/en/countries/west-africa/mali/mali-economic-outlook>

9 <https://www.worldbank.org/en/country/mali/overview>

10 <https://www.maliapd.org/wp-content/uploads/2018/08/Programmation-Conjointe-de-lUE-au-Mali-oct14.pdf>

11 <https://www.worldbank.org/en/country/mali/overview>

12 <http://www.fao.org/faolex/results/details/en/c/LEX-FAOC147141/>

13 [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_mas/---program/documents/genericdocument/wcms\\_561057.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_mas/---program/documents/genericdocument/wcms_561057.pdf)

14 <https://www.refworld.org/pdfid/5b3f413b4.pdf>

15 <https://www.maliapd.org/wp-content/uploads/2018/08/Programmation-Conjointe-de-lUE-au-Mali-oct14.pdf>

16 <https://europa.eu/capacity4dev/joint-programming-tracker/mali>

17 <https://www.maliapd.org/wp-content/uploads/2018/08/CREDD-2016-2018.pdf>

<b>SECTEUR DE LA COOPÉRATION</b>	<b>OBJECTIFS SPÉCIFIQUES</b>	<b>BUDGET</b> (615 millions d'euros au total)
<b>1. Réforme de l'État et consolidation de l'État de droit</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer l'efficacité, la crédibilité et la légitimité des institutions afin de consolider l'État de droit</li> <li>• Renforcer les réformes qui permettent la relance de l'économie malienne (y compris l'amélioration de la gestion des finances publiques et de l'environnement des investissements et des affaires)</li> </ul>	280 millions d'euros (46%)
<b>2. Développement rural et sécurité alimentaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intensifier la production de manière durable et valoriser les produits agricoles</li> <li>• Réduire structurellement et durablement l'insécurité alimentaire et la malnutrition</li> <li>• Renforcer la gouvernance du secteur agricole et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle</li> </ul>	100 millions d'euros (16%)
<b>3. Education</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à l'amélioration de l'apprentissage du jeune malien et renforcer l'efficacité du système éducatif.</li> </ul>	100 millions d'euros (16%)
<b>4. Infrastructure routière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer au désenclavement des régions du Nord</li> <li>• Préserver le patrimoine des infrastructures routières tout en créant des emplois</li> </ul>	110 millions d'euros (18%)



“Stratégie d’Assistance Conjointe au Mali 2016-2018” (SAC II) 18 - qui a suivi et tiré les leçons de la SAC I d’avant-crise (2008-2011), et qui visait à améliorer l’efficacité de l’aide, à reconstruire l’État et à aider le Mali à sortir de la crise en soutenant les priorités identifiées au sein du CREDD.

L’année dernière, le CREDD 2019-2023 a été adopté par le gouvernement, 19 présentant la vision à long terme du Mali pour 2040 et alignant le pays sur le Programme des Objectifs de Développement Durable et les ambitions du Programme 2063 de l’Union Africaine. Il précise cinq axes spécifiques sur lesquels le Mali cherchera à concentrer son action dans les vingt prochaines années : (1) Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance ; (2) Restauration de la paix, de la sécurité et le renforcement du “vivre ensemble” ; (3) Croissance inclusive et transformation structurelle de l’économie ; (4) Protection de l’environnement et renforcement de la résilience au changement climatique ; (5) Développement du capital humain.

À la lumière de ce contexte et des nouveaux objectifs de développement définis par le Mali, et sur la base des consultations menées par les membres et les partenaires de SOLIDAR sur le terrain, le présent rapport met en évidence les thèmes suivants qui seront abordés par l’UE dans ses prochaines priorités de programmation géographique (2021-2027) et dans le cadre de son action en faveur de la réalisation des Objectifs de Développement Durable au Mali :

- Créer un Espace Propice aux Organisations de la Société Civile (OSC) et aux Défenseurs des Droits de l’Homme (DDH) ;
- Promouvoir le travail décent et la protection sociale pour tous.

18 [https://www.maliapd.org/wp-content/uploads/2018/08/SCAP-II-2016-2018\\_Version-Anglaise.pdf](https://www.maliapd.org/wp-content/uploads/2018/08/SCAP-II-2016-2018_Version-Anglaise.pdf)  
19 <https://www.maliapd.org/wp-content/uploads/2019/07/Version-Finale-CREDD-2019-2023.pdf>





### 3. PROMOUVOIR UN ESPACE D'ACTIVITÉ POUR LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (OSC) ET LES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME (DDH)

Un “espace propice pour les OSC” est l’ensemble des conditions qui permettent à la société civile et aux citoyens de s’organiser, de participer et de communiquer librement et sans discrimination et, ce faisant, d’influencer les structures politiques et sociales qui les entourent (CIVICUS).<sup>20</sup> Les droits essentiels à l’espace civique - les droits à la liberté d’association, à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d’expression - doivent être respectés tant dans le contexte des valeurs, des normes et des attitudes de la société que dans le cadre juridique, l’environnement réglementaire, l’accès au financement et la participation significative à la prise de décision des Etats et des autres entités concernées.

La communication de l’UE de 2012 intitulée “Les Racines de la Démocratie et du Développement Durable” : L’engagement de l’Europe avec la société civile dans les relations extérieures<sup>21</sup> a confirmé le désir de l’UE d’établir un dialogue plus fort et plus stratégique avec les organisations de la société civile et d’impliquer les délégations de l’UE dans la détermination de la voie à suivre pour la participation des OSC aux processus d’élaboration des politiques.

<sup>20</sup> <https://monitor.civicus.org/FAQs/>

<sup>21</sup> [https://eeas.europa.eu/delegations/burundi/5969/roots-democracy-and-sustainable-development-europes-engagement-civil-society-external-relations\\_en](https://eeas.europa.eu/delegations/burundi/5969/roots-democracy-and-sustainable-development-europes-engagement-civil-society-external-relations_en)



L'auteur: Joachim Hillsund, Pixabay.com

En outre, les Défenseurs des Droits de l'Homme (DDH), en tant qu'individus, doivent également être en mesure d'accomplir leur mission en toute sécurité et avec intégrité. La répression, la censure, les menaces ou la diffamation à l'encontre des DDH, qu'elles proviennent d'Etats ou d'acteurs privés, doivent être abolies.<sup>22</sup> Le soutien aux DDH fait donc également partie intégrante de la politique extérieure de l'Union Européenne en faveur des droits de l'homme. Dans les situations où l'État ne peut pas garantir la protection des DDH, ou lorsque l'État est l'opresseur, la communauté internationale doit intervenir par le biais de puissants mécanismes de protection des DDH.

Enfin, l'existence d'un environnement favorable aux OSC et aux DDH est également une condition nécessaire à la réalisation du Programme 2030 pour le Développement Durable et de ses 17 objectifs de développement durable (SDG), à savoir l'objectif 16 – "Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable" - et 17 – "Partenariats pour la réalisation des objectifs".

16 PAIX, JUSTICE  
ET INSTITUTIONS  
EFFICACES



17 PARTENARIATS POUR  
LA RÉALISATION  
DES OBJECTIFS



### 3.1 Création d'un environnement favorable aux OSC et aux Défenseurs des Droits de l'Homme (RDH) au Mali : un aperçu des dispositions existantes

#### *Libertés fondamentales et protection des Défenseurs des Droits de l'Homme*

En tant que membre des Nations unies, le Mali a ratifié plusieurs conventions des Nations Unies sur la protection des droits de l'homme et des droits fondamentaux, dont le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques et la Convention sur l'Élimination de Toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes.<sup>23</sup> Le Mali est également membre de l'Union africaine et a ratifié la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des PEUPLES. Au niveau national, il existe des organisations de défense des droits de l'homme, telles que l'Association Malienne des Droits de l'Homme (AMDH) et la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), bien que leur efficacité reste limitée en raison de l'influence des pouvoirs publics sur le fonctionnement de ces structures et de leur manque de ressources humaines et matérielles suffisantes.

Avec la promulgation par le Président de la République du Mali de la loi 2018-003 "sur les défenseurs des droits de l'homme" en janvier 2018,<sup>24</sup> le Mali est devenu le troisième pays africain à renforcer son cadre juridique de protection des Défenseurs des Droits de l'Homme (DDH), après la Côte d'Ivoire en juin 2014 et le Burkina Faso en juin 2017. La loi adopte, dans son article 2, une large définition des DDH

<sup>22</sup> La Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution A / RES / 53/144 reconnaît le "travail précieux des individus, groupes et associations qui contribuent à l'élimination effective de toutes les violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales des peuples et des individus", sans discrimination entre travail rémunéré ou bénévole, ou entre activité professionnelle et non professionnelle. Disponible à l'adresse suivante : <https://undocs.org/en/A/RES/53/144>

<sup>23</sup> <http://www.claiminghumanrights.org/mali.html>

<sup>24</sup> [https://www.ishr.ch/sites/default/files/documents/mali\\_loi\\_relative\\_aux\\_ddh.pdf](https://www.ishr.ch/sites/default/files/documents/mali_loi_relative_aux_ddh.pdf)

telle qu'elle est inscrite dans la déclaration des Nations Unies sur les défenseurs.<sup>25</sup> De plus, la loi consacre dans son article 16 le principe de non-refoulement de tout défenseur vers un pays où il risque la torture et les traitements inhumains et dégradants.<sup>26</sup>

En ce qui concerne la liberté de pensée, d'expression et de réunion, elle est garantie par la Constitution malienne.<sup>27</sup> Néanmoins, il y a eu des rapports sporadiques de censure, d'autocensure et de menaces contre des journalistes, surtout en période électorale. Comme le précise Freedom House, "en janvier 2018, par exemple, un certain nombre de journalistes ont été chassés par la police alors qu'ils tentaient de couvrir une manifestation d'opposition interdite. Le mois suivant, trois journalistes de la chaîne française TV Monde ont été arrêtés et interrogés à leur arrivée à l'aéroport de Bamako, mais par la suite, ils ont été libérés sans inculpation. En août, les autorités de Bamako ont fermé unilatéralement la Radio le Renouveau FM, en invoquant des allégations d'incitation à la haine, après que l'animateur de l'une de ses émissions ait affirmé que Keïta et ses alliés avaient commis des fraudes électorales et s'étaient livrés à des achats de voix".<sup>28</sup> En plus, les leaders d'opinion et les membres des OSC sont souvent victimes de mauvais traitements en raison de leur travail, comme l'illustre l'arrestation de Clément Dembele, leader d'un mouvement anticorruption au Mali, pour avoir dénoncé publiquement le système de gouvernance des fonds publics.<sup>29</sup>

### **Cadre législatif, réglementaire et participatif pour les OSC**

Le réseau SOLIDAR au Mali rapporte que le pays continue de connaître des progrès en termes de rôle et de cadre législatif pour le fonctionnement des organisations de la société civile. En 2004, la loi 04-038 a été adoptée, qui protège et promeut le travail des OSC.<sup>30</sup> En outre, ces dernières années, les OSC ont bénéficié de l'égalité des chances en matière d'appels à propositions de projets, elles ont amélioré leur respect des dispositions des partenaires et elles ont adopté des lignes directrices internes pour améliorer leur propre fonctionnement. Si les OSC restent exonérées d'impôts en raison du caractère non lucratif de leur travail, de nouvelles réglementations ont été adoptées qui empêchent les OSC d'accéder aux financements de l'UE ou de prétendre à des avantages fiscaux si elles ne sont pas enregistrées et reconnues par l'État. Enfin, le processus administratif d'obtention de financements pour les organisations de la société civile a été simplifié, ce qui a favorisé la création d'une multitude d'OSC au Mali.

En ce qui concerne la participation politique des OSC, il convient de noter qu'avec le soutien du programme PAOSC (Programme d'Appui aux Organisations de la Société Civile) financé par l'UE en 2007, les OSC maliennes ont également pu mettre en place des fora, des plateformes de consultation et de débat publics. Aujourd'hui, la société civile est structurée en trois niveaux, le premier comprenant les associations de base, le second les ONG et le troisième les plateformes. Il en résulte que la société civile est aujourd'hui mieux organisée et capable de mener des actions de plaidoyer et de se faire entendre. En fait, notre réseau rapporte que la participation politique

25 <https://undocs.org/en/A/RES/53/144>

26 <https://www.ishr.ch/news/mali-le-mali-devient-le-3eme-etat-africain-se-doter-dune-loi-de-protection-pour-les-defenseurs>

27 [https://www.constituteproject.org/constitution/Mali\\_1992.pdf?lang=en](https://www.constituteproject.org/constitution/Mali_1992.pdf?lang=en)

28 <https://freedomhouse.org/country/mali/freedom-world/2019>

29 <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20200511-mali-arrestation-cl%C3%A9ment-demb%C3%A9le-lutte-anticorruption>

30 <https://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC/97007/114925/F-1897106720/MLI-97007.pdf>

des OSC s'est considérablement améliorée au fil des ans, avec davantage d'organisations impliquées dans la lutte contre la mauvaise gouvernance et la corruption dans le pays. Cependant, le réseau SOLIDAR au Mali souligne que les OSC ont encore besoin d'une meilleure coordination et de plans de travail pour que leurs actions et leurs efforts deviennent plus efficaces.

### 3.2 Opportunités de renforcement des capacités pour les OSC maliennes

Le droit des OSC à rechercher et à obtenir tous types de ressources est une condition nécessaire au plein exercice de la liberté d'association. Cela implique principalement l'accès à des financements, publics et privés, provenant de sources nationales ou internationales, de manière à assurer la pérennité de l'organisation ; en outre, cela nécessite l'existence d'une législation fiscale adaptée aux contraintes des OSC et l'accès à une formation adéquate pour le personnel des OSC. Combinés, ces éléments permettent aux OSC de remplir pleinement leur rôle d'agents de progrès indépendants.

Le réseau SOLIDAR au Mali rapporte que des mécanismes de financement public local et national pour les OSC existent dans le pays, avec des départements ministériels qui lancent périodiquement des appels à propositions pour les organisations de la société civile. Ils soulignent toutefois que les possibilités de financement disponibles ne sont souvent pas à la hauteur des attentes, car elles sont ouvertes très fréquemment et sont de courte durée. Il existe également des possibilités de formation appropriées pour le gouvernement grâce au programme FAFPA ("Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage"),<sup>31</sup> géré par le ministère de l'emploi et de la formation professionnelle, auquel on peut accéder à la demande des OSC qui expriment des besoins de formation dans des domaines spécifiques.

<sup>31</sup> <http://www.fafpa-mali.org/index.php/fr/>



16 PAIX, JUSTICE  
ET INSTITUTIONS  
EFFICACES



17 PARTENARIATS POUR  
LA RÉALISATION  
DES OBJECTIFS



16 PAIX, JUSTICE  
ET INSTITUTIONS  
EFFICACES



17 PARTENARIATS POUR  
LA RÉALISATION  
DES OBJECTIFS



L'auteur: janeb13, Pixabay.com

Néanmoins, la majorité du financement et du soutien aux OSC provient de donateurs internationaux, tels que l'USAID, le Canada, la Suisse et les pays de l'UE, qui fournissent des ressources aux OSC pour des projets à impact rapide dans différents secteurs d'activité, tels que le maraîchage, l'embouche de petits et grands ruminants, le développement d'hôtels et de petites entreprises. En outre, le réseau SOLIDAR souligne que certains pays de l'UE, et notamment la Suède et la Norvège, apportent également un soutien sans précédent aux OSC.

**De tous les acteurs internationaux, l'UE continue d'être le principal bailleur de fonds le principal formateur des OSC au Mali.** En 2017, l'UE a signé une feuille de route pour son engagement

<sup>32</sup> <https://europa.eu/capacity4dev/joint-programming-tracker/mali>

<sup>33</sup> <https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/3/2017/FR/C-2017-8450-F1-FR-ANNEX-2-PART-1.PDF>

avec la société civile dans le pays, couvrant la période 2018-2020,<sup>32</sup> et établissant les principales priorités de la coopération dans ce domaine, qui sont notamment:

- Le développement des capacités des OSC, en appuyant les efforts des OSC pour renforcer leur indépendance, leur gouvernance interne, leur transparence et leur responsabilité ;
- La garantie de la participation politique des OSC, par la création d'espaces institutionnels nationaux de dialogue politique dans les différents secteurs couverts par la stratégie nationale de développement (CREDD) et par la participation des OSC à la mise en œuvre du Traité de Paix ;
- La création d'un fonds de soutien aux OSC ;
- Le soutien aux nouveaux acteurs de la société civile, tels que les blogueurs et les réseaux sociaux.

Au cours des dernières années, l'UE a principalement opéré par le biais des programmes PASOC I et PASOC II, qui ont maintenant été remplacés par le programme HIBISCUS ("Harmonisation et innovation au bénéfice des initiatives de la société civile d'utilité sociale") financé par le 11<sup>ème</sup> FED.<sup>33</sup>

Notre réseau salue les efforts de l'UE et des Etats membres dans ce domaine et confirme que leurs initiatives et programmes renforcent de plus en plus les OSC maliennes et favorisent leur travail. Toutefois, nos membres et partenaires soulignent que les conditions d'accès au financement restent difficiles, et il en va de même pour la période de mise en œuvre et d'exécution des programmes, qui est souvent assez

limitée. En outre, ils soulignent également un manque de ressources humaines pour les projets mis en œuvre par les différents partenaires, et insistent sur le fait qu'il serait souhaitable que les financements soient directement accordés aux OSC bénéficiaires afin de leur assurer une autonomie dans la gestion de leur propre projet.

### 3.3 Promouvoir un environnement favorable et une société civile forte au Mali : les recommandations du réseau SOLIDAR

Le réseau SOLIDAR au Mali rapporte que l'UE a fait de bonnes avancées dans pour garantir un processus de consultation politique véritablement inclusif et participatif avec la société civile, par exemple grâce à l'organisation, par la DUE, de réunions sur la disponibilité des fonds fiduciaires et d'ateliers pour présenter les programmes et projets de l'UE. Néanmoins, ils signalent également la nécessité d'améliorer la transparence de ces activités ainsi que les conditions d'accès.

Sur la base des éléments examinés jusque là par rapport aux dispositions du Mali relatives à la protection et à la promotion d'un environnement favorable aux DDH et aux OSC et à la participation des citoyens à la prise de décision publique, et en accordance avec les priorités géopolitiques de la Commission Von der Leyen<sup>34</sup> – notamment son engagement à soutenir la société civile dans le monde entier en garantissant sa participation aux processus décisionnels, ainsi que son engagement à sauvegarder les droits fondamentaux – SOLIDAR recommande à l'UE de consacrer des efforts particuliers aux questions suivantes dans le cadre de son travail de coopération au développement au Mali :

<sup>34</sup> <https://europa.eu/capacity4dev/policy-forum-development/wiki/virtual-regional-meetings-july>

<sup>35</sup> <https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/3/2017/FR/C-2017-8450-F1-FR-ANNEX-2-PART-1.PDF>

Améliorer l'accessibilité et l'efficacité du programme HIBISCUS<sup>35</sup> par:

- la simplification des procédures de demande de financement ;
  1. l'augmentation de la durée et en l'assouplissement des exigences en matière de calendrier pour la mise en œuvre et l'exécution des projets, en les adaptant aux différents domaines d'intervention ;
  2. l'augmentation du volume de financement et l'apport d'un soutien en ressources humaines aux partenaires du projet ;
  3. le renforcement du volet "renforcement des capacités" du programme ;
  4. l'attribution directe des fonds aux OSC bénéficiaires afin de leur assurer une autonomie dans la gestion de leur propre projet ;
- Soutenir le gouvernement du Mali en fournissant des conseils et des financements pour améliorer la durée et l'ambition des programmes et des projets des OSC ;
- Améliorer la transparence des DUE et faciliter les conditions d'accès aux événements destinés aux OSC.



16 PEACE, JUSTICE AND STRONG INSTITUTIONS



17 PARTNERSHIPS FOR THE GOALS



# 4. PROMOUVOIR UN TRAVAIL DÉCENT ET UNE PROTECTION SOCIALE POUR TOUS



Selon la définition de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), le travail décent consiste en la combinaison de quatre éléments : le libre choix du travail, les droits au travail, la protection sociale et le dialogue social. Le travail décent fait partie intégrante de l'objectif 8 du Programme 2030 pour le développement durable.

Quant au droit à la protection sociale, c'est une condition préalable nécessaire non seulement pour la réalisation du travail décent mais aussi pour le développement en général. En effet, la protection sociale est un outil essentiel pour réduire et prévenir la pauvreté, l'inégalité sociale, l'exclusion et l'insécurité, pour promouvoir l'égalité des chances, ainsi que pour soutenir la transition de l'emploi informel vers l'emploi formel. En adoptant la Recommandation n° 202 sur les socles de protection sociale (2012),<sup>36</sup> les Etats membres de l'OIT se sont engagés à garantir l'accès de chaque être humain à la protection sociale :

- La sécurité d'un revenu pendant toute la vie, sous la forme de divers transferts sociaux (en espèces ou en nature) ;
- La disponibilité, le caractère abordable et la qualité d'un ensemble de services essentiels, y compris les soins de santé et l'éducation ;

- Tous ces engagements ont été respectés par le programme des SDG des Nations unies, et notamment par le SDG 3 "Assurer une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges", le SDG 4 "Assurer une éducation de qualité, inclusive et équitable et promouvoir les possibilités d'apprentissage pour tous pendant toute la vie" et le SDG 8 "Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, ainsi qu'un travail à temps plein, productif et décent pour tous".

Au Mali, une déclaration sur la politique nationale de protection sociale a été adoptée par le gouvernement en 2002, qui reconnaît la protection sociale comme un droit pour tous les citoyens et présente comme objectif la mise en place progressive d'un système de protection contre les risques socio-économiques pour tous les citoyens, et en particulier pour les groupes défavorisés. Cette politique a été mise en œuvre par le biais du Plan d'action national pour l'extension de la protection sociale, respectivement pour les périodes 2004-2009 et 2011-2015. Plus récemment, le Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social (PDDSS) pour la période 2014-2023 - opérationnalisé à travers les deux plans quinquennaux PRODESS III et IV (Programme de Développement Socio-Sanitaire) – a été adopté, dont l'objectif est celui de développer la solidarité et la

<sup>36</sup> [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms\\_165750.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_165750.pdf)



protection sociale par le renforcement de l'aide sociale, la promotion des entreprises sociales, et la création de richesses et de revenus pour les populations pauvres et vulnérables, notamment celles vivant des activités agricoles.<sup>37</sup>

## 4.1 Les droits au travail au Mali

En sa qualité de membre de l'OIT, le Mali a ratifié 34 conventions Internationales du Travail, dont les 7 fondamentales.<sup>38</sup> Parmi les ratifications les plus récentes, se trouve la C183 sur la Protection de la Maternité (2008) et la C44 sur les Consultations Tripartites relatives aux normes internationales du travail (2016).<sup>39</sup>

Les relations entre les travailleurs et les employeurs dans le pays sont régies par la loi n° 92-020 du 23 septembre 1992,<sup>40</sup> qui précise la nature du code du travail, et donne des dispositions sur les droits des travailleurs et les différentes formes de contrats. Cette législation a été modifiée et mise à jour en 2017 par la loi n° 2017/021, qui contient de nouveaux règlements relatifs au principe de non-discrimination et d'égalité de rémunération, à l'interdiction du travail forcé, à l'apprentissage, à la suspension et à la résiliation du contrat de travail, au repos hebdomadaire et à la négociation et la conclusion d'une convention collective.<sup>41</sup>

Le droit du travail malien garantit également un salaire minimum interprofessionnel pour les travailleurs, qui peut être établi par convention collective ou, à défaut, fixé par catégories professionnelles. Depuis 2016, le salaire minimum mensuel est fixé à 40 000 francs CFA (environ 61 euros).<sup>42</sup> Les inspecteurs du travail – qui agissent au nom



du Ministère du Travail – veillent au respect du droit du travail et des dispositions relatives au salaire minimum, dont les violations peuvent entraîner une amende de 10 000 à 18 000 francs CFA (environ 15 à 27 euros). Les récidivistes sont passibles d'une amende de 20 000 à 50 000 francs CFA (environ 30 à 76 euros) et/ou d'une peine d'emprisonnement de six à dix jours.<sup>43</sup>

Comme le rapporte le réseau SOLIDAR sur le terrain, à ce jour, quatre principales centrales syndicales existent dans le pays : l'Union Nationale des Travailleurs du Mali (UNTM), la Confédération Syndicale des Travailleurs du Mali (CSTM), la Confédération Malienne

<sup>37</sup> [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---americas/---ro-lima/---ilo-brasilia/documents/publication/wcms\\_709907.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---americas/---ro-lima/---ilo-brasilia/documents/publication/wcms_709907.pdf)

<sup>38</sup> Normes fondamentales du travail de l'OIT: liberté d'association et reconnaissance effective du droit de négociation collective (conventions nos 87 et 98); élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire (Conventions nos 29 et 105); abolition effective du travail des enfants (conventions nos 138 et 182); élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession (conventions nos 100 et 111).

<sup>39</sup> [https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:11200:0::NO::P11200\\_INSTRUMENT\\_SORT,P11200\\_COUNTRY\\_ID:2,103081](https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:11200:0::NO::P11200_INSTRUMENT_SORT,P11200_COUNTRY_ID:2,103081)

<sup>40</sup> <https://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/WEBTEXT/32274/64878/F92MLI01.htm>

<sup>41</sup> [https://www.ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p\\_lang=en&p\\_isn=104701&p\\_count=11&p\\_classification=01](https://www.ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p_lang=en&p_isn=104701&p_count=11&p_classification=01)

<sup>42</sup> <https://votresalaire.org/mali/salaire/salaire-minimum>

<sup>43</sup> <https://wageindicator.org/labour-laws/labour-law-around-the-world/minimum-wages-regulations/minimum-wages-regulations-mali>



des Travailleurs (CMT) et la Centrale Syndicale Démocratique des Travailleurs du Mali (CDTM). Dans le domaine de l'agriculture en particulier, les acteurs et les professionnels du secteur se sont regroupés au sein de différentes organisations appelées "interprofessions" (par exemple celles du riz, du coton, de la mangue, de la noix de cajou) qui défendent les droits et les intérêts des travailleurs auprès des autorités.

Malgré l'existence de dispositions légales sur le salaire minimum et de syndicats, la majorité des travailleurs maliens n'ont toujours pas la sécurité d'un revenu stable et la garantie d'un emploi décent. La raison en est que la majorité de la main-d'œuvre est employée dans l'économie informelle: selon les statistiques de 2010, 88% des travailleurs travaillent dans l'économie informelle (86,4% des hommes et 90,6% des femmes), dont la majeure partie dans l'agriculture.<sup>44</sup> L'économie malienne reste en effet largement dominée par le secteur primaire, l'agriculture (notamment la culture du mil et du sorgho, suivie par le riz, le maïs et le coton) et l'élevage correspondant à plus de 40 % du PIB en 2013-14. Le secteur secondaire est au contraire largement sous-développé, ne représentant que 17 % du PIB sur la même période, et comprenant principalement les produits des mines, de la construction et des travaux publics, des industries textiles, de l'agroalimentaire et de l'électricité et de l'eau. Le secteur tertiaire, en revanche, a contribué à 35 % du PIB en 2013-14, et est dominé par les sous-secteurs du commerce, des transports et des télécommunications, et de l'administration publique.<sup>45</sup>

Ces dernières années, les fréquents épisodes de sécheresse combinés à la hausse des prix des denrées alimentaires et à l'instabilité provoquée par les conflits de 2012 ont entraîné de grandes

difficultés d'accès à la nourriture pour les populations maliennes et une réduction de leur pouvoir d'achat. L'insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique touche surtout les régions du sud, où sa prévalence atteint jusqu'à 40% de la population, bien que le reste du pays reste également victime du phénomène.<sup>46</sup>

**Dans ce contexte, le Réseau SOLIDAR souligne la nécessité de mettre en place des politiques de protection sociale pour soutenir et protéger de l'insécurité les personnes et les travailleurs de l'économie informelle, tout en encourageant les employeurs à déclarer et à régulariser le travail de leurs employés.**

Ceci est d'autant plus important que non seulement l'absence de régularisation est préjudiciable aux travailleurs, mais aussi aux recettes de l'État : comme le rapportent les Perspectives Économiques Africaines de 2020, les recettes fiscales du Mali sont en effet très faibles (14.3 % du PIB), en dessous de la norme de 20 %<sup>47</sup> de la CEDEAO (Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest), l'une des principales raisons étant "l'existence d'une économie souterraine qui reste hors du contrôle du gouvernement et dont les flux de trésorerie sont à peine ou inefficacement comptabilisés", ainsi que "la difficulté à collecter des recettes (taxes de vente et autres taxes, y compris l'impôt sur le revenu) auprès d'une population majoritairement analphabète" et "une faible proportion de personnes instruites et employées capables de faire des déclarations d'impôts informatisées".<sup>48</sup> Une réforme de l'économie informelle se fait donc attendre au Mali, et une opérationnalisation plus efficace du système de collecte des impôts et des contributions est souhaitable pour garantir la prestation des services publics.

44 [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---americas/---ro-lima/---ilo-brasilia/documents/publication/wcms\\_709907.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---americas/---ro-lima/---ilo-brasilia/documents/publication/wcms_709907.pdf)

45 [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---americas/---ro-lima/---ilo-brasilia/documents/publication/wcms\\_709907.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---americas/---ro-lima/---ilo-brasilia/documents/publication/wcms_709907.pdf)

46 <https://www.maliapd.org/wp-content/uploads/2018/08/Programmation-Conjointe-de-l'UE-au-Mali-oct14.pdf>

47 <https://www.afdb.org/en/countries/west-africa/mali/mali-economic-outlook>

48 <https://www.international.gc.ca/world-monde/stories-histoires/2019/mali-sigtas.aspx?lang=eng>

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



## ÉTUDE DE CAS : Construction d'un micro-barrage pour améliorer la sécurité alimentaire et la production agricole

La sécheresse fréquente, la violence armée et l'insécurité généralisée ont contribué à la détérioration progressive des moyens de subsistance au Mali. La pauvreté est en augmentation et les petits exploitants agricoles souffrent de taux de pauvreté supérieurs à la moyenne en raison de la dégradation, du manque d'engrais et des pertes après récolte.<sup>49</sup>

Movimento por la Paz (MPDL), une Organisation membre de SOLIDAR, en collaboration avec le Programme alimentaire Mondial (PAM), a participé à la réalisation d'une initiative réussie visant à augmenter la production agricole et à améliorer la sécurité alimentaire des ménages agropastoraux vulnérables au Mali.

L'initiative consistait en la réalisation d'un micro-barrage dans le village de Diéoura, dans la partie sud-ouest du Cercle de Diéma, dans la région de Kayes au Mali. Les bénéficiaires ont été sélectionnés sur la base d'une approche de ciblage effectuée selon l'AEM (Analyse de l'Économie des Ménages), qui a permis d'identifier les ménages les plus pauvres. Au total, 1 877 ménages pauvres et très pauvres - soit une population de 11 259 habitants - bénéficieront du projet.

<sup>49</sup> <https://www.wfp.org/countries/mali>



*Vue du micro barrage de Diéoura*



*Parcelle de riz NERICA L1 sur le site*

Une approche concertée a été adoptée pour réaliser l'initiative, avec la forte implication de toutes les parties prenantes. Un accord foncier a été signé entre les parties concernées pour définir les conditions optimales de valorisation de la plaine après aménagement, et le comité de gestion a assuré une forte mobilisation de la communauté. Le projet a été facilité par l'appui du PAM en espèces et en nourriture et son succès a été possible grâce à l'expertise de MPDL, qui est intervenue par une approche synergique permettant de prendre en compte diverses questions - telles que la sécurité alimentaire, la santé, la nutrition, le suivi et l'évaluation, et l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH) - dans le cadre de sa réalisation.

Afin d'optimiser la capacité des personnes à bénéficier de l'initiative, une série de formations a été faite aux bénéficiaires sur différents thèmes, notamment sur des questions techniques - itinéraire de la culture du riz, compostage, reboisement, hygiène alimentaire et environnement, entretien technique et suivi des installations - ainsi que sur les techniques de prévention et de détection de la malnutrition, l'éducation nutritionnelle et les démonstrations basées sur les produits locaux.

La construction du barrage et la réalisation du projet ont permis l'exploitation d'environ 7 hectares de terres par des groupes de femmes à Diéoura et la culture de quatre variétés de riz différentes au cours de la seule première année. L'objectif final sera de parvenir à l'exploitation de 70 hectares de terres pour la production du riz, la culture maraîchère et la pêche, au profit des ménages les plus vulnérables.

En plus de la production de riz, le site a été empoissonné et cela a permis aux communautés de produire de grandes quantités de carpes et silures.



## Discrimination et droits des femmes au travail

Le principe de non-discrimination est inscrit dans la Constitution du Mali, ce qui garantit également le droit de chaque individu à choisir librement sa profession. Le code du travail interdit explicitement la discrimination au travail fondée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, l'opinion politique, la discorde nationale, l'origine sociale ou le handicap.

Si de telles lois existent d'un côté, de l'autre, le code du travail contient toujours des dispositions qui stipulent que les femmes ne peuvent pas effectuer le même travail ou les mêmes tâches que les hommes. À cet égard, la loi sur l'emploi des femmes présente de nombreuses restrictions : par exemple, "les femmes ne peuvent être employées à aucun travail de nuit dans les usines, les mines et les carrières, les chantiers de construction, en particulier sur les routes, dans les bâtiments et ateliers et leurs abords". Il est également "interdit d'employer des femmes pour visiter, lubrifier, nettoyer ou réparer des machines ou des mécanismes en fonctionnement, ou dans des locaux où se trouvent des machines actionnées à la main ou par un moteur mécanique, dont les parties dangereuses ne sont pas couvertes par un dispositif de protection approprié". Enfin, les femmes ne peuvent pas être employées pour le transport sur des tricycles à pédales.<sup>50</sup>

Outre les exclusions de toute une série de professions et les limitations imposées à leur capacité de travail, les femmes, qui occupent pour la plupart des emplois déjà précaires dans le secteur informel, restent également soumises à une discrimination salariale : 70 % d'entre elles gagnent un salaire inférieur au salaire minimum, alors que seulement 30 % des hommes se trouvent dans la même situation.<sup>51</sup>

<sup>50</sup> <https://votresalaire.org/mali/droit-du-travail/traitement-equitable>

<sup>51</sup> [https://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CEDAW/Shared%20Documents/MLI/INT\\_CEDAW\\_IFN\\_MLI\\_24204\\_F.pdf](https://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CEDAW/Shared%20Documents/MLI/INT_CEDAW_IFN_MLI_24204_F.pdf)

<sup>52</sup> *Ibidem*

<sup>53</sup> <https://www.antislavery.org/slavery-mali-current-unrest/>

<sup>54</sup> <https://www.justice.gov/eoir/page/file/1105216/download>

<sup>55</sup> [https://www.ilo.org/global/standards/WCMS\\_486616/lang-en/index.htm](https://www.ilo.org/global/standards/WCMS_486616/lang-en/index.htm)

<sup>56</sup> [https://www.dol.gov/sites/dolgov/files/LAB/child\\_labor\\_reports/tda2018/Mali.pdf](https://www.dol.gov/sites/dolgov/files/LAB/child_labor_reports/tda2018/Mali.pdf)

En outre, l'accès des femmes à la terre et à la propriété reste sous le contrôle des hommes, en particulier dans les zones rurales.<sup>52</sup>

## Esclavage, travail forcé et travail des enfants

L'esclavage a été aboli au Mali dans les années 1960 et est interdit par la Constitution.<sup>53</sup> Le travail forcé et le travail des enfants sont également interdits par le droit du travail malien, qui fixe l'âge minimum du travail à 15 ans (depuis 2017) - bien que le code du travail autorise les enfants âgés de 12 à 14 ans à effectuer des travaux domestiques ou des travaux saisonniers légers, à condition qu'ils n'entravent pas la fréquentation scolaire et qu'ils ne dépassent pas 4,5 heures de travail par jour - et à 18 ans pour les travaux dangereux.<sup>54</sup> Le Mali n'a pas non plus signé les conventions de l'OIT sur le travail forcé (C029 et C105) et sur l'élimination du travail des enfants et la protection des enfants et des adolescents (C138 et C182). En 2016, il est devenu le troisième pays africain à ratifier le protocole de l'OIT de 2014 sur le travail forcé.<sup>55</sup>

Malgré l'existence de ces dispositions, le travail forcé et le travail des enfants restent un problème majeur dans le pays. En ce qui concerne le travail des enfants, on estime, en 2018, qu'environ 1 enfant sur 4 âgé de 4 à 15 ans travaille au Mali, et que 13,4 % des enfants âgés de 7 à 14 ans travaillent et vont à l'école.<sup>56</sup>

De plus, comme le rapporte l'organisation antiesclavagiste malienne Gambana, dans certaines régions du pays, les sociétés féodales - comme les Soninkés, les Malinkés et les Peuls- sont traditionnellement divisées en castes sociales. Dans ce système, certains sont nés pour être nobles, chefs, artisans ou conteurs, tandis que





L'auteur: MPDL

4 QUALITY EDUCATION



3 GOOD HEALTH AND WELL-BEING



8 DECENT WORK AND ECONOMIC GROWTH



d'autres - environ 200 000 personnes – sont nés pour être esclaves. L'ONG rapporte également que “dans certains villages Soninké, la vie des personnes réduites en esclavage est étroitement limitée. Elles ne sont pas autorisées à devenir Maire, à participer aux réunions du village, à posséder des terres ou à se marier en dehors de leur caste. Lors des cérémonies telles que les mariages ou les baptêmes, ils doivent aller chercher du bois et de l'eau, et égorger les animaux”.<sup>57</sup>

Au Nord du Mali, un grand nombre d'enfants, en particulier de la communauté Bellah (également connue sous le nom de Touaregs noirs), sont soumis à l'esclavage héréditaire – qui n'est pas criminalisé lorsque le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'une personne ne sont pas pratiqués. Si certains naissent dans la servitude, d'autres sont nés libres, mais restent “dans un statut de dépendance par lequel ils sont forcés de travailler avec leurs parents pour leurs anciens maîtres en échange de nourriture, d'argent et de logement”. Les enfants esclaves effectuent des travaux agricoles ou domestiques et sont souvent victimes d'abus sexuels. Certains, en particulier ceux de l'ethnie Songhaï, travaillent en servitude pour

dettes dans les mines de sel du nord de Taoudenni. De plus, à l'ouest et au sud du Mali, les enfants sont employés dans les activités liées à l'extraction artisanale de l'or et sont “exposés à des substances toxiques et à des températures extrêmes, transportant de lourdes charges et travaillant pendant de longues heures”.<sup>58</sup>

De plus, bien que la mendicité soit officiellement interdite au Mali, plus de 6 000 enfants mendiants ont été identifiés dans les rues de Bamako seulement. Habituellement, ces enfants sont exploités par des adultes, notamment par des enseignants des écoles coraniques, qui les obligent à aller mendier ou à travailler dans les champs et à rapporter de l'argent, sous la menace d'être violemment punis s'ils ne réussissent pas. “Plus de 90% des enfants des rues sont des garçons, qui vivent généralement en bandes, dormant dans des bâtiments publics ou sous des ponts. Beaucoup d'entre eux sont issus de familles nombreuses venues tenter leur chance en ville, ou sont orphelins, et sont souvent victimes de violences et toxicomanes”.<sup>59</sup>

57 <https://africanarguments.org/2020/04/08/in-fighting-slavery-in-mali-some-favour-dialogue-others-confrontation/>

58 [https://www.dol.gov/sites/dolgov/files/ILAB/child\\_labor\\_reports/tda2018/Mali.pdf](https://www.dol.gov/sites/dolgov/files/ILAB/child_labor_reports/tda2018/Mali.pdf)

59 <https://www.humanium.org/fr/mali/>

Malgré les accords internationaux et régionaux signés par le Mali, la traite des enfants reste également un problème dans le pays : des milliers d'enfants maliens sont vendus et exploités dans les champs de coton, de café et de cacao des pays voisins comme la Côte d'Ivoire et le Ghana, tandis que dans le même temps, des garçons de Guinée et du Burkina Faso sont soumis au travail forcé dans des mines d'or artisanales, et que des femmes et des filles d'autres pays d'Afrique occidentale, notamment du Nigeria, sont exploitées dans la prostitution et le trafic sexuel dans tout le Mali (selon les estimations, 5000 jeunes filles nigérianes sont victimes de ce commerce).<sup>60</sup> En 2018, le gouvernement malien a pris des mesures pour lutter contre la traite des êtres humains et a finalisé le Plan d'Action National de Lutte contre la Traite des Personnes, en allouant un budget de 10 millions de dollars sur 5 ans pour sa mise en œuvre.<sup>61</sup>

Enfin, bien que l'incidence des enfants soldats ait diminué ces dernières années, des enfants continuent d'être recrutés et entraînés de force par des groupes armés non étatiques. En 2018, la Direction de la Promotion de l'Enfant et de la Famille (DPCF) au sein du ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la Famille (MPFEF) a signalé avoir identifié 53 cas d'enfants utilisés par des groupes armés, ainsi que des cas d'enfants qui étaient auparavant retournés dans leur famille mais qui ont ensuite été recrutés à nouveau.<sup>62</sup>

#### 4.1.1 Promouvoir du Travail décent au Mali : les recommandations du Réseau SOLIDAR

La garantie d'un Travail Décent et la Protection des droits des travailleurs est une condition sine qua non pour la réalisation des droits économiques et sociaux, et fait partie intégrante de l'objectif 8 du Programme 2030 pour le Développement Durable.

<sup>60</sup> <https://www.state.gov/reports/2017-trafficking-in-persons-report/mali/> ; <https://www.humanium.org/fr/mali/>

<sup>61</sup> <https://www.state.gov/reports/2017-trafficking-in-persons-report/mali/>

<sup>62</sup> [https://www.dol.gov/sites/dolgov/files/LAB/child\\_labor\\_reports/tda2018/Mali.pdf](https://www.dol.gov/sites/dolgov/files/LAB/child_labor_reports/tda2018/Mali.pdf)

Pour cette raison, et sur la base des éléments fournis concernant la protection des droits au travail au Mali et les défis que le pays doit encore relever dans ce domaine, le réseau SOLIDAR demande à l'UE de:

- Soutenir et conseiller le gouvernement dans la transformation et la régularisation de l'économie informelle, en garantissant l'accès aux socles nationaux de protection sociale ;
- Continuer à sensibiliser et à faire campagne en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes, tant dans la société que sur le lieu de travail, en plaidant pour une modification de la législation existante en faveur d'une pleine égalité entre les hommes et les femmes en matière de choix de la profession et de salaire ;
- Lutter contre le travail forcé et le travail des enfants en mettant en place des mécanismes de contrôle tels que des observatoires multipartenaires (institutions, OSC, agences de coopération) pour surveiller et signaler les cas de violation des droits de l'enfant, des droits de l'homme et du travail, et responsabiliser les institutions et les employeurs. En plus de cela, l'UE pourrait faire pression sur le gouvernement pour qu'il modifie la législation existante qui autorise la pratique de l'esclavage héréditaire.

#### 4.2 Accès universel à l'éducation

L'éducation – compris l'apprentissage pendant toute la vie – réduit les inégalités et favorise l'égalité des sexes. Chacun doit avoir droit à une éducation, une formation et un apprentissage de qualité et accessibles à tous tout au long de la vie, afin de maintenir et d'acquérir les compétences nécessaires pour participer pleinement à la vie sociale et gérer avec succès les transitions sur le marché du travail.





Le système éducatif au Mali vise à permettre à chaque citoyen de recevoir au moins une éducation de base de qualité, afin de doter le pays des compétences essentielles pour contribuer à son développement socio-économique et inclusif. C'est dans ce but que le gouvernement a adopté, en 1998, sa stratégie de développement de l'éducation appelée "Programme Décennal de Développement de l'Éducation" (PRODEC), qui a ensuite été actualisée pour continuer jusqu'en 2010. Alors que les efforts pour atteindre les objectifs fixés par le PRODEC ont été interrompus par la crise de 2012, le gouvernement reste aujourd'hui engagé à assurer une éducation de qualité aux citoyens maliens, l'éducation étant l'une des priorités stratégiques identifiées dans le nouveau plan national de développement CREDD.<sup>63</sup>

Les effets de la crise sécuritaire de 2012 sur le secteur de l'éducation au Mali se font encore sentir aujourd'hui. Non seulement les infrastructures scolaires ont été détruites pendant les conflits dans les régions les plus touchées, mais aussi dans le nord et au centre du pays ; de nombreuses écoles n'ont jamais rouvert après la crise par manque d'enseignants. Les écoles dont les directeurs ont eu le courage d'ouvrir des classes malgré l'insécurité existante afin de donner aux enfants une chance d'apprendre courent actuellement un grand risque de fermeture par manque de fournitures scolaires, par manque d'eau (surtout dans les zones nomades) et par manque d'intérêt et/ou de motivation des parents pour envoyer leurs enfants à l'école, ce qui se traduit par des taux d'inscription (surtout des filles) extrêmement bas. En général, on estime que plus de 1100 écoles ont été fermées sur tout le territoire en raison de l'insécurité, et que plus de deux millions d'enfants âgés de 5 à 17 ans sont en dehors du système scolaire pour la même raison, ainsi qu'en raison de la pauvreté

des ménages, du travail des enfants, du mariage des enfants et du manque d'écoles de bonne qualité et sûres près de leur domicile.<sup>64</sup>

En effet, selon la loi d'orientation de l'éducation de 2007, l'éducation publique de base au Mali pour toute personne âgée de 6 à 16 ans doit être gratuite et financée par l'État.<sup>65</sup> Malgré l'existence de cette politique, les ménages continuent cependant à contribuer de manière significative au financement de l'éducation en payant les frais de scolarité et en assumant le coût des fournitures scolaires. En 2015, les ménages maliens ont dépensé environ 72,4 milliards de FCFA pour l'enseignement de leurs enfants à différents niveaux d'éducation. Ce montant correspond à environ 20,7 % de toutes les dépenses combinées du gouvernement et des ménages pour l'éducation. Le poids des frais de scolarité pour les ménages constitue donc un autre obstacle majeur à l'accès des enfants à une éducation de qualité.<sup>66</sup>

Selon les données les plus récentes (2018), le Taux Brut de Scolarisation (TBS) dans le pays s'élève actuellement à 75,6 % pour le primaire et à 41,03 % pour le secondaire, avec une disparité d'environ 8 points de pourcentage en faveur des garçons par rapport aux filles pour les deux cycles – des chiffres qui, hormis l'inégalité entre les sexes, ont considérablement changé par rapport aux années d'avant la crise. Le Mali enregistre également un niveau d'analphabétisme très élevé, avec 64,6 % de la population analphabète, dont 41 % d'hommes contre environ 59 % de femmes.<sup>67</sup> En outre, le pays connaît un taux de redoublement élevé, la sous-nutrition des enfants jouant un rôle important dans ce phénomène : en effet, la sous-nutrition entraîne un taux de redoublement de 38,7 %, inférieur aux 22,9 % pour ceux qui ne souffrent pas de cette condition.<sup>68</sup> Enfin, la forte croissance démographique annuelle de la population d'âge scolaire,

63 <https://www.reseau-far.com/wp-content/uploads/2018/07/Rapport-Global-Analyse-secto-Mali-Version-0-4.pdf>

64 *Ibidem*

65 <https://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC/77498/82167/F578256246/BFA-77498.pdf>

66 <https://www.globalpartnership.org/sites/default/files/document/file/2020-05-evaluation-prospective-de-appui-pme-au-mali-rapport-final.pdf>

67 <http://uis.unesco.org/en/country/ml>

68 [https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/le\\_cout\\_de\\_la\\_faim\\_en\\_afrique\\_coha\\_mali.pdf](https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/le_cout_de_la_faim_en_afrique_coha_mali.pdf)



conséquence de la croissance démographique globale du pays d'environ 3 % par an ces dernières années,<sup>69</sup> a également créé une plus forte demande d'investissement dans l'éducation qui n'a pas été satisfaite par une augmentation adéquate des ressources investies dans ce secteur.

### 4.2.1 Garantir une éducation de qualité au Mali : les recommandations du réseau SOLIDAR

La réalisation d'une éducation inclusive et équitable de qualité fait partie intégrante de l'Objectif 4 du Programme de Développement Durable. Le Mali doit encore relever de nombreux défis dans ce secteur afin d'atteindre cet objectif.

Le réseau SOLIDAR met notamment en évidence les domaines d'amélioration suivants, qui devraient faire l'objet d'une attention particulière de la part de l'UE dans sa coopération avec le Mali dans le cadre de la programmation 2021-2027 de l'UE, et qui contribueraient à la réalisation des priorités de la Commission visant à accroître le capital humain par la promotion de l'éducation et des compétences, ainsi qu'à sauvegarder les droits fondamentaux, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.<sup>70</sup> L'UE devrait :

- Collaborer avec le gouvernement malien et l'aider à améliorer la gestion et les ressources des services publics d'éducation, en accordant une attention particulière à la reconstruction des écoles, à la formation et à l'emploi de nouveaux enseignants, à la fourniture d'équipements scolaires adéquats, de manière à garantir une éducation de qualité aux enfants dont les études ont été affectées par la crise de 2012, y compris les enfants des populations déplacées ;



- Encourager une gestion participative du système éducatif, en favorisant le dialogue entre les acteurs tant au niveau local que national, et en incluant les femmes dans les organes de gestion ;
- Soutenir et financer des programmes de cantines scolaires pour lutter contre la sous-nutrition des enfants, encourager leur scolarisation et améliorer leur apprentissage ;
- Promouvoir des campagnes et des programmes contre la violence sexiste et en faveur de l'autonomisation des filles dans les écoles dès leur plus jeune âge ;



<sup>69</sup> <https://data.worldbank.org/indicator/SP.POP.GROW?display=graph&locations=M>

<sup>70</sup> [https://ec.europa.eu/international-partnerships/our-work\\_en](https://ec.europa.eu/international-partnerships/our-work_en)

- Promouvoir l'intégration sociale et l'autonomisation des personnes ayant abandonné l'école en finançant des programmes de réinsertion scolaire et de formation professionnelle, en accordant une attention particulière aux besoins des enfants des écoles coraniques et des madrassas.

### 4.3 Accès universel à la santé

La jouissance du meilleur état de santé et de bien-être possible est l'un des droits fondamentaux de tout être humain. Une bonne santé améliore la qualité de vie, accroît la capacité d'apprentissage, renforce les familles et les communautés et améliore la productivité de la main-d'œuvre. Les gouvernements ont la responsabilité de la bonne santé de leurs populations, et leur garantir l'accès à des soins de santé de qualité et abordables est l'expression de la justice sociale.

La politique nationale de santé du Mali est en cours d'élaboration depuis 1998. Le gouvernement – avec l'appui des bailleurs de fonds externes, tels que l'USAID, l'UNICEF, le Canada et les Pays-Bas, qui contribuent à 26% des dépenses courantes de santé<sup>71</sup> assure des services de santé à la population via un réseau de centres de santé communautaires, de Centres de Santé de Référence et d'Hôpitaux. Certains services sont gratuits pour tous, tels que les césariennes, la tuberculose et la lèpre. Tous les services destinés à la population indigène sont gratuits, tout comme le traitement du paludisme pour les enfants de moins de 5 ans. Ces services gratuits sont assurés parallèlement à trois autres mécanismes de financement de la santé : L'assurance maladie obligatoire (AMO) et le Régime d'Assistance Médicale (RAMED), tous deux introduits en 2009, et l'Assurance Maladie à Base Communautaire (CBHI), qui existe depuis 2002.<sup>72</sup>

L'AMO couvre les fonctionnaires, les parlementaires, l'armée, les retraités et les membres de leur famille. Le régime est financé par les cotisations des employés/retraités et les contributions des employeurs. Le RAMED, quant à lui, fournit des soins de santé entièrement subventionnés à la couche la plus pauvre de la population. Le régime est entièrement financé par le gouvernement (environ 65%) et les autorités locales (35%), bien que la contribution de ces dernières devrait augmenter à mesure que le pays sera entièrement décentralisé. Les adhérents doivent être certifiés indigents par leur Maire. Le RAMED couvre également le conjoint de l'adhérent, les enfants de moins de 14 ans, les élèves/étudiants âgés de 14 à 21 ans, les enfants handicapés, les prisonniers et les pensionnaires des instituts de charité et d'orphelinats. Enfin, le CBHI, qui a été initialement conçu pour les fonctionnaires du secteur de l'éducation, le personnel des chemins de fer, les militaires et la police, a maintenant été étendu pour assurer une protection contre les risques financiers aux ménages du secteur informel, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas couverts par l'AMO ou le RAMED. Le CBHI est moins complet que les deux autres régimes, car il ne couvre que les services de santé de base tels que les soins préventifs, les soins curatifs essentiels et le transport des patients. Le CBHI est financé par les cotisations des adhérents et (pour certains adhérents) par des subventions de l'Etat. Le gouvernement prend en charge 60 % des coûts des soins ambulatoires et 75 % des coûts des soins hospitaliers pour tous les adhérents; les adhérents paient le reste au moment des soins.<sup>73</sup>

Bien que ces programmes représentent un bon premier pas vers la réalisation de la couverture médicale universelle au Mali, leur succès a été modeste, surtout en ce qui concerne le nombre de personnes couvertes : en 2014, l'AMO couvrait 3,4 % de la population, contre

<sup>71</sup> <http://documents1.worldbank.org/curated/en/929821547659438840/pdf/Project-Information-Documents-Integrated-Safeguards-Data-Sheet-Mali-Accelerating-Progress-Towards-Universal-Health-Coverage-P165534.pdf>

<sup>72</sup> <https://www.hfgproject.org/financing-universal-health-coverage-family-planning-multi-regional-landscape-study-analysis-select-west-african-countries-togo/>

<sup>73</sup> Ibidem



son objectif de 17 % ; de même, le RAMED ne couvrait que 0,5 % de la population (cible), contre un objectif de 5 %, tandis que le CBHI n'atteignait que 4,1 % de la population cible - contre 78 % des personnes appartenant au secteur informel. Ceci est dû, entre autres, à l'insuffisance de la communication et de l'information fournies aux Maliens sur l'existence et les conditions d'éligibilité de ces programmes. En outre, il a également été signalé que le financement insuffisant de ces programmes, tant de la part du gouvernement central que des communautés locales, ainsi que les retards dans le remboursement des frais de santé. En ce qui concerne le CBHI, en outre, la distance entre les établissements qui adhèrent au programme et les coûts associés à leur accès en cas de besoin font que beaucoup s'abstiennent d'y adhérer. En plus, en ce qui concerne le RAMED, certaines autorités locales semblent peu disposées à délivrer des cartes d'indigence, car elles craignent que la communauté ne soit obligée de payer les factures impayées.<sup>74</sup>

Ainsi, en général, au Mali, il existe toujours un déficit important dans la couverture des besoins de santé, 54% des dépenses totales de santé provenant toujours des dépenses des ménages.<sup>75</sup> Par ailleurs, 25% des structures de santé (soit 1 sur 4) ne sont pas opérationnelles dans les 5 régions du Nord.<sup>76</sup> Pour certaines d'entre elles, l'État malien a décrété la gratuité totale des soins de santé en décembre 2012. Ce décret, initialement prévu pour 6 mois, est toujours en cours, suite aux demandes des citoyens et au plaidoyer des ONG. En conséquence, l'accès total aux soins de santé gratuits dans le nord est désormais organisé par les ONG, qui assurent 80 à 90 % des services de santé,<sup>77</sup> et financée par les partenaires techniques et financiers, environ la moitié des installations sanitaires gérées par les organisations humanitaires étant financées par l'UE.<sup>78</sup>

De plus, comme l'a signalé le réseau SOLIDAR au Mali, un autre problème majeur dans le secteur de la santé est le mécanisme de recouvrement des coûts appliqué dans certaines régions du pays – également appelé “initiative de Bamako”. Selon ce mécanisme, les patients remboursent partiellement aux établissements de santé leurs frais de fonctionnement, y compris l'achat de produits sanitaires, le paiement des factures d'eau et d'électricité, et la rémunération du personnel recruté localement qui n'est pas payé par l'État. Si ce mécanisme, en permettant aux établissements de santé de récupérer certains coûts, devrait en théorie leur permettre d'augmenter leurs ressources financières et de réinvestir à leur tour pour améliorer la qualité des services de santé qu'ils fournissent, il a pour conséquence, en pratique, de créer des barrières de revenus pour l'accès aux soins de santé, les pauvres n'utilisant pas les établissements en cas de maladie, ou étant obligés de vendre leurs biens, ou de contracter des emprunts afin de payer les coûts des soins de santé.

Bien qu'un long chemin reste à parcourir pour atteindre la gratuité universelle des soins de santé, une nouvelle réforme adoptée par le gouvernement du Mali en juillet 2018 place le pays sur une voie prometteuse : la nouvelle loi consolide les régimes de santé existants dans le cadre d'un “Régime d'Assurance Maladie Universel” (RAMU) unique en son genre, qui sera géré par la “Caisse Nationale d'Assurance Maladie” (CANAM). Ce régime d'Assurance Maladie Universelle nouvellement établi couvre les dispositions d'un ensemble de prestations de base pour la population résidente au Mali, et l'affiliation à ce régime est en partie contributive et en partie non contributive, ainsi qu'il comprend une couverture complète pour les bénéficiaires du RAMED. En outre, une nouvelle amélioration du secteur de la santé a été réalisée en 2019, lorsque le président du Mali a annoncé la suppression des frais des soins de santé pour les enfants de moins de cinq ans, les femmes enceintes et les personnes âgées de plus de 70 ans.<sup>79</sup>

<sup>74</sup> Ibidem

<sup>75</sup> Ibidem

<sup>76</sup> <https://reliefweb.int/report/mali/mali-bulletin-humanitaire-janvier-f-vrier-2019>

<sup>77</sup> <http://documents1.worldbank.org/curated/en/929821547659438840/pdf/Project-Information-Documents-Integrated-Safeguards-Data-Sheet-Mali-Accelerating-Progress-Towards-Universal-Health-Coverage-P165534.pdf>

<sup>78</sup> [https://ec.europa.eu/echo/where/africa/mali\\_en](https://ec.europa.eu/echo/where/africa/mali_en)

<sup>79</sup> <https://www.chathamhouse.org/expert/comment/mali-scraps-healthcare-fees-it-time-bury-bamako-initiative>



*Femmes avec leurs enfants malnutris dans le FARN de Santié, Commune de Madiga Sacko, Cercle de Diéma. Source: MPDL*



*Mères avec leurs enfants dans le FARN de Kourgué, Cercle de Diéma. Source: MPDL*

## ÉTUDE DE CAS: Lutter contre la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans grâce à des maisons de réadaptation nutritionnelle à base communautaire

MPDL Mali contribue à la lutte contre la malnutrition des enfants de moins de 5 ans à travers la mise en place de Centres d'Apprentissage et de Réhabilitation Nutritionnelle (FARN). Les FARN sont ouvertes dans les villages après la réalisation des activités de dépistage de la malnutrition et ne traitent que les enfants modérément malnutris (cas de MAM) pendant 12 jours. Les cas de malnutrition aiguë sévère sont référés aux centres de santé pour traitement. Les pesées des enfants se font au début, à mi-parcours (le 6ème jour) et à la fin (le 12ème jour) de leur séjour à la FARN, afin d'évaluer l'évolution de leur condition.

Sensibilisation à la malnutrition, causeries éducatives, démonstrations nutritionnelles ou culinaires (ND ou CD) à base de produits locaux facilement accessibles dans les villages sont développées tout au long du processus. Les agents communautaires sont choisis sur la base de critères bien définis et ils soutiennent le personnel du projet dans les différentes activités de sensibilisation et de ND. Au bout de 12 jours, les enfants sortent de leur état de malnutrition et ceci est testé par le poids de l'enfant et les mesures du PB.

Après la fermeture de la FARN, les agents communautaires - Mamans Lumières (ML), les Groupes d'Appui aux Actions en Nutrition (GSAN), les relais communautaires - poursuivent les activités de sensibilisation, de ND et de Visites à Domicile (VAD), assurant la pérennité des actions FARN dans les villages.

Jusqu'à présent, le MPDL Mali a mis en place plus de 50 FARN qui ont guéri plus de 1000 enfants de leur état de malnutrition.



Consultation des enfants par l'agent de santé du GSCom de Santié, dans le cadre des activités FARN

### 4.3.1 Garantir des soins de santé de qualité au Mali : les recommandations du réseau SOLIDAR

L'objectif 3 du programme de développement durable pour 2030 consiste à assurer une vie saine et à promouvoir le bien-être des personnes de tout âge. La réalisation de cet objectif est une condition préalable fondamentale à l'obtention de droits économiques et sociaux complets et d'un travail décent. Garantir la mise à disposition des soins de santé de bonne qualité et accessibles fait également partie des priorités actuelles de la Commission Européenne, étant considéré comme l'une des principales conditions préalables nécessaires pour accroître le capital humain des pays et donc leur capacité de développement, ainsi que pour garantir le respect des droits fondamentaux des individus.<sup>80</sup>

Dans ce contexte, le réseau SOLIDAR recommande à l'UE de soutenir l'accès des citoyens maliens aux soins de santé en mettant en œuvre les actions suivantes :

- Continuer à fournir et à augmenter le financement d'urgence pour garantir les services de santé aux populations des régions du nord, du centre, et du sud du pays, qui ont été les plus gravement touchées par la crise de 2012 et ses conséquences ;
- Soutenir le gouvernement malien pour accroître la portée de ses programmes de protection sociale, en consacrant davantage de fonds au financement du secteur des soins de santé ainsi qu'en améliorant les stratégies de communication sur les conditions d'éligibilité et les avantages des régimes d'assurance maladie existants.

<sup>80</sup> [https://ec.europa.eu/international-partnerships/our-work\\_en](https://ec.europa.eu/international-partnerships/our-work_en)



## 5. L'IMPACT DE LA COVID-19 SUR LES DROITS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES ET SUR LA SOCIÉTÉ CIVILE

Le réseau SOLIDAR au Mali rapporte que la pandémie COVID-19 a eu un impact important sur le travail des OSC et sur les droits sociaux et économiques dans le pays.

Les restrictions à la liberté de mouvement et de réunion (les réunions de plus de 10 personnes ont été interdites), ainsi que les heures de travail – adoptées comme mesures de confinement pour prévenir la propagation du virus – ont rendu difficile aux OSC le déroulement efficace de leur tâches et selon les plans et les calendriers fixés. En outre, des pertes de financement ont également été signalées.

Néanmoins, les OSC membres et partenaires de SOLIDAR ont joué un rôle fondamental dans la sensibilisation au virus ainsi que dans la distribution de kits d'hygiène dans les écoles et les mosquées de la communauté, et à ce titre, elles demandent le soutien de l'UE pour être reconnues comme des acteurs fondamentaux dans la lutte contre la COVID-19.

D'un point de vue socio-économique, notre réseau fait état d'une insécurité accrue, avec davantage de personnes confrontées au chômage, ainsi que des groupes vulnérables tels que les femmes et les enfants confrontés à des risques accrus. Par exemple, comme les femmes, surtout dans les zones rurales, jouent le rôle de dispensatrices de soins et accomplissent toutes les tâches domestiques, elles ont tendance à être particulièrement exposées au risque d'attraper le virus.

En outre, le réseau SOLIDAR souligne que la crise sanitaire actuelle a appauvri le tissu économique du pays et a exacerbé les frustrations de nombreuses communautés, une évolution qui pourrait à son tour entraîner une concurrence accrue pour la gestion et le contrôle des ressources économiques, tant dans les zones urbaines que rurales. Notre réseau est particulièrement préoccupé par le fait que les mesures restrictives contre la COVID-19 pourraient provoquer un arrêt des actions de consolidation de la paix menées au Mali, ce qui aggraverait les conflits latents, aggraverait le manque de confiance dans les institutions et entraînerait un recul des progrès réalisés jusque-là.

Pour ces raisons, le réseau SOLIDAR demande à l'UE de ne pas donner la priorité à la pandémie de la COVID-19 au détriment des autres crises auxquelles le Mali est confronté – notamment l'insécurité économique et alimentaire, et la crise sécuritaire et politique. L'UE devrait plutôt assurer un soutien continu pour garantir la résilience économique du pays et ne pas interrompre son travail de consolidation de la paix, en veillant plutôt à ce qu'une bonne communication et coordination existe entre les acteurs humanitaires et de consolidation de la paix pendant et après la crise sanitaire.

## 6. CONCLUSIONS

La promotion des droits économiques et sociaux et d'un environnement favorable et habilitant pour les OSC et les défenseurs des droits de l'homme est une condition préalable essentielle à la réalisation du Programme 2030 pour le Développement Durable et de ses SDG. La pandémie de la COVID-19 et ses politiques de réponse, et les difficultés qu'elles ont et continueront à causer sur la vie des gens, en particulier en ce qui concerne leur capacité à travailler, à accéder aux services publics tels que la santé et l'éducation, sans parler de leur capacité à exercer des libertés fondamentales telles que la liberté de réunion, rendent d'autant plus urgente la promotion des droits économiques et sociaux et le renforcement du tissu de la société civile des pays. De plus, dans un pays comme le Mali, la pandémie risque d'exacerber les conflits existants et les luttes pour le contrôle des ressources économiques, exposant ainsi les citoyens et les habitants à un risque encore plus grand de pauvreté et d'insécurité.

Le processus de programmation de l'UE en cours représente une véritable opportunité de traiter ces questions et de s'assurer que les droits économiques et sociaux et la réalisation des SDG constitueront l'épine dorsale de la future tâche de l'UE avec les pays partenaires, un effort que SOLIDAR est prêt à soutenir. Plus particulièrement, et conformément au Consensus européen et aux priorités de la Commission Von der Leyen de 2019, le réseau SOLIDAR adresse les recommandations suivantes à l'UE, pour ce qui est (1) de la création d'un environnement favorable aux OSC et (2) la promotion du travail décent et de la protection sociale au Mali:



### CRÉER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE POUR LES OSC ET LES DDH

- Améliorer l'accessibilité et l'efficacité du programme HIBISCUS, entre autres en simplifiant les procédures de demande de financement, en augmentant la durée et en allégeant les délais de mise en œuvre et d'exécution des projets, et en les adaptant aux différents domaines d'intervention. La dimension du 'renforcement des capacités' du programme devrait également être renforcée.

### PROMOTION DU TRAVAIL DÉCENT ET DE LA PROTECTION SOCIALE POUR TOUS

#### Travail décent

- Soutenir et conseiller le gouvernement dans la transformation et la régularisation de l'économie informelle, en garantissant l'accès aux socles nationaux de protection sociale;
- Continuer à sensibiliser et à faire campagne en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes, tant dans la société que sur le lieu de travail, en plaidant pour une modification de la législation existante en faveur d'une pleine égalité entre les hommes et les femmes en matière de choix de la profession et de salaire;
- Lutter contre le travail forcé et le travail des enfants en mettant en place des mécanismes de contrôle tels que des observatoires multipartenaires (institutions, OSC, agences de coopération) pour surveiller et signaler les cas de violation des droits de l'enfant, des droits de l'homme et du travail, et responsabiliser les institutions et les employeurs. En outre, l'UE pourrait faire pression sur le gouvernement pour qu'il modifie la législation existante qui autorise la pratique de l'esclavage héréditaire.

## PROMOTION OF DECENT WORK AND SOCIAL PROTECTION FOR ALL

### Accès à l'éducation

- Collaborer et soutenir le gouvernement malien dans l'amélioration de la gestion et des ressources des services publics d'éducation, en accordant une attention particulière à la reconstruction des écoles, à la formation et à l'emploi de nouveaux enseignants, à la fourniture d'équipements scolaires adéquats, de manière à garantir une éducation de qualité aux enfants dont les études ont été affectées par la crise de 2012, y compris les enfants des populations déplacées;
- Encourager une gestion participative du système éducatif, en favorisant le dialogue entre les acteurs tant au niveau local que national, et en incluant les femmes dans les organes de gestion;
- Soutenir et financer des programmes de cantines scolaires pour lutter contre la sous-nutrition des enfants, encourager leur scolarisation et améliorer leur apprentissage;
- Promouvoir des campagnes et des programmes contre la violence sexiste et en faveur de l'autonomisation des filles dans les écoles dès leur plus jeune âge;
- Promouvoir l'intégration sociale et l'autonomisation des personnes ayant abandonné l'école en finançant des programmes de réinsertion scolaire et de formation professionnelle, en accordant une attention particulière aux besoins des enfants des écoles coraniques et des madrassas.

### Accès aux soins de santé

- Continuer à faire et à augmenter le financement d'urgence pour garantir les services de santé aux populations des régions du nord, du centre et du sud du pays, qui ont été les plus gravement touchées par la crise de 2012 et ses conséquences;
- Aider le gouvernement malien à accroître la portée de ses programmes de protection sociale, en consacrant davantage de fonds au financement du secteur des soins de santé ainsi qu'en améliorant les stratégies de communication sur les conditions d'éligibilité et les avantages des régimes d'assurance maladie existants.



# Les priorités de la COMMISSION EUROPÉENNE et les adhérents de SOLIDAR travaillent au Mali



## CROISSANCE ET EMPLOI DURABLE, INCLUSION DES FEMMES

**Movimento por la Paz - MPDL** contribue au développement rural et à l'inclusion des femmes et des jeunes.

**Solidarité Laïque (SL)** travaille au renforcement des capacités des jeunes dans l'économie sociale et solidaire ; elle soutient les jeunes entrepreneurs ayant des projets innovants et leur accorde des financements, tout en faisant un travail de plaidoyer pour leur accès à des financements de qualité.



## PARTENARIAT SUR LES MIGRATIONS

**Movimento por la Paz – MPDL** lutte contre la migration irrégulière dans la région de Kayes.

## GOUVERNANCE, PAIX, SÉCURITÉ ET STABILITÉ



**Istituto Sindacale per la Cooperazione allo Sviluppo - ISCOS** travaille sur les interventions d'urgence et le renforcement des capacités en matière de sécurité alimentaire.

**Movimento por la Paz - MPDL** lutte contre la malnutrition infantile dans la région de Kayes.

## LES ORGANISATIONS DU RÉSEAU SOLIDAR IMPLIQUÉES DANS LE PROJET :

Istituto Sindacale per la Cooperazione allo Sviluppo (ISCOS)

Movimiento por la Paz, el Desarme y la Libertad (MDPL)

International Alert

Médecins du Monde

World Vision International - Mali

Mujeres en Zona de Conflicto - Mali

Solidarité Laique (SL)

RAMDEL -Réseau des Associations Migration et Développement

Union pour un Avenir Ecologique et Solidaire (UAVES)



ORGANISING  
INTERNATIONAL  
SOLIDARITY

# solidar

50 Avenue Des Arts. Bte 5,  
2ème étage  
B1000 Brussels - Belgium  
[www.solidar.org](http://www.solidar.org)

Rédacteur responsable : SOLIDAR aisbl

Les auteurs : Fadima Maiga, MPDL; Avilia Zavarella, SOLIDAR  
Coordination SOLIDAR : Barbara Caracciolo, Isabel Fajardo

Lopez, Alba Gonzalez

Édition de copie: Violeta Meotto

Conception graphique : Dagmar Bleyová

SOLIDAR est un réseau européen de 60 ONG travaillant à faire progresser la justice sociale en Europe et dans le monde. SOLIDAR exprime les préoccupations de ses organisations membres auprès de l'UE et des institutions internationales dans les secteurs politiques des affaires sociales, de la coopération internationale et de l'apprentissage tout au long de la vie. Pour plus d'informations : [www.solidar.org](http://www.solidar.org)  
© SOLIDAR Novembre 2020



Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union Européenne. Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité de SOLIDAR et ne reflète pas nécessairement l'opinion de l'Union Européenne.

*Organising International Solidarity (OIS)*

Une présentation du programme OIS est disponible sur le lien suivant:  
<https://prezi.com/view/9zuxuivoqUSD3w1pGJSz/>